

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 16 octobre 2015

1^{ère} **Commission**
N° CG-2015-7-1-3

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2015

Résumé : Cette troisième étape budgétaire de l'année vise essentiellement à ajuster les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2015.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,737 M€, les recettes de la même section de 2,968 M€, soit une économie de 2,231 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses augmentent de 6,016 M€, les recettes de 5,036 M€, soit un besoin de financement de 0,979 M€.

Au total, la DM2 laisse apparaître un montant à affecter de 1,252 M€.

La proposition d'équilibre du budget consiste à diminuer l'inscription d'emprunt de 50 M€ à 47,5 M€ par :

- l'affectation de l'excédent de 1,252 M€,
- la diminution des dépenses imprévues d'investissement de 1,248 M€.

Ainsi, les crédits supplémentaires inscrits s'élèvent à 5,505 M€, portant le budget 2015 à 889,598 M€ (contre 850,796 M€ au budget primitif).

DECISION MODIFICATIVE N°2

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3
	1. La section de fonctionnement	p. 3
	2. La section d'investissement	p. 3
II.	Les opérations budgétaires et comptables à régulariser	p. 4 à 5
	1. Apurement du compte 458	p. 4
	2. Rectification d'amortissements de subventions reçues	p. 4
	3. Régularisation des amortissements des frais d'insertion	p. 4 et 5

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant
RSA	+1 750 000
Indemnités sur opération déviation d'Aspach	+542 000
Contribution Complémentaire au Fonds de Solidarité (notification Etat)	+152 269
Réparation et entretien du matériel roulant (bibliobus, pelles mécaniques..)	+80 000
Economies champ enfance (placements hors département, aide à domicile..)	-1 065 907
Economie Aide à l'hébergement	-399 493
Projet informatique décalé	-120 000
Imputation en section d'investissement des dépenses informatiques	-102 700
Fin de contrat avec l'ARIM (en charge de la mission suivi-animation PIG)	-95 000
Autres	-3 697
Total dépenses	+737 472

Recettes	Montant
Ajustement des recettes versées par le Fonds de Solidarité (notification Etat)	+1 666 455
Réajustement de la participation CNSA	+414 230
Récupération TVA dans les transports scolaires	+306 979
TRACE	+257 000
Réajustement revenus immeubles et recettes d'assurance	+142 000
Remboursements sur rémunérations du personnel	+100 000
Remboursements frais d'affranchissement par la MDPH	+44 500
Recettes du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP)	+27 000
Autres	+10 251
Total recettes	+2 968 415
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+2 230 943

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
Refinancement potentiel de la dette	+8 833 334
Maisons de retraite à COLMAR et accueil de jour à RIEDISHEIM	+1 458 400
Opérations de travaux décalés (espace Doller, médiathèque Altkirch, site Seijo..)	-3 300 000
Contribution reportée sur l'opération de restructuration du musée Unterlinden	-900 000
Autres (décalage projets)	-75 896
Total dépenses	+6 015 838

Recettes	Montant
Refinancement potentiel de la dette	+8 833 334
Crédits délégués ANAH - parc privé	+63 353
Autres	+29 746
Réajustement opérations de cessions (Espace Renault, terrain Wittenheim..)	-2 770 000
Report dans l'encaissement (médiathèque d'Altkirch, opération de Seijo)	-900 000
Décalage subvention européenne concernant l'itinéraire cyclable Huningue Bâle	-220 000
Total recettes	+5 036 433
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-979 405
MONTANT A AFFECTER	+1 251 538

Il est en plus proposé de diminuer les dépenses imprévues d'investissement de 1 248 462 €, laissant un reliquat de 78 365 €. Ainsi, pour équilibrer le budget, nous proposons de diminuer l'inscription d'emprunt de 50 M€ à 47,5 M€ par :

- l'affectation de l'excédent de 1,252 M€,
- la diminution des dépenses imprévues.

II. OPERATIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES A REGULARISER

1 - Apurement du compte 458 - opérations d'investissement sous mandat

Les travaux d'aménagement des pistes cyclables qui ne sont pas situées sur le domaine public départemental sont en application de la nomenclature M52 imputés sur le chapitre budgétaire 4581 en dépenses et 4582 en recettes.

Pour les opérations terminées, le solde net débiteur constaté représente le financement à la charge du département et s'analyse comme une subvention accordée.

Par conséquent, il y a lieu, pour apurement du compte 458 de procéder à l'émission d'un mandat de 2 093 851,91 € sur la nature 204142 et de titres pour le même montant sur le compte 458, natures déclinées comme suit :

Nature	montant en €
458201	1 284 634,11
458248	677 839,49
458287	83 289,20
458295	48 089,11
Total	2 093 851,91

Ces écritures sont des opérations «pour ordre».

2 - Rectification d'amortissements de subventions reçues comptabilisés à tort

Ces montants doivent être prélevés sur le crédit des comptes 139 tel que détaillé ci-dessous et imputés sur le débit du compte 1068 pour un montant de 396 430,68 €.

Nature	Montant en €
13911	2 442,00
13912	355 034,68
13914	18 266,00
139172	20 688,00
Total	396 430,68

Ces écritures sont des opérations non budgétaires.

3 - Régularisation des amortissements des frais d'insertion

Le coût des frais d'insertion suivi de réalisation doit être intégré au coût de l'immobilisation qu'elle concerne et doit faire l'objet d'un amortissement sur la même durée.

Etant donné que l'amortissement de l'immobilisation a démarré avant l'intégration des frais d'insertion, le rattrapage doit se faire par opération non budgétaire en prélevant les montants sur le compte 1068.

Par conséquent, conformément à la nomenclature M52, il y a lieu de procéder à la régularisation des amortissements des frais d'études, par prélèvement sur compte 1068, d'un montant de 14 529,74 € et en créditant dans le même temps les comptes d'amortissements, tel que détaillé ci-dessous :

Nature	Montant en €
2808	1 937,41
28121	54,00
281312	734,88
281313	57,41
281314	287,38
281318	467,60
281351	121,50
2814	144,00
2817312	2 433,63
281735	1 388,62
281838	6 903,31
Total	14 529,74

* *
*

Je vous prie de bien vouloir :

- ☞ approuver la maquette budgétaire DM2 2015 jointe à la présente délibération,
- ☞ approuver les inscriptions diverses inscrites dans la maquette budgétaire, tant en autorisations de programmes qu'en autorisations d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à 5 504 848 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 889 598 156,89 €,
- ☞ autoriser le virement de crédits, pour le budget annexe de la Cité de l'enfance, des chapitres 012 « dépenses afférentes au personnel » (-4 000 €) et 016 « dépenses afférentes à la structure » (-8 000 €) au profit du chapitre 011 « dépenses afférentes à l'exploitation courante » pour un montant global de 12 000 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations budgétaires et comptables telles que détaillées dans l'annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN